



**DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSEIL - RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL)**

Référence n° 8-ECW/MSMS/DAGS/03-07/ne

1. La Commission de la CEDEAO a l'intention d'affecter une partie de ses fonds budgétisés pour 2023 au «**Recrutement d'un consultant technique pour harmoniser les systèmes et pratiques d'approvisionnement dans les États membres de la CEDEAO**».
2. Dans le cadre du Programme de la monnaie unique de la CEDEAO, la Commission de la CEDEAO coordonne la mise en œuvre d'une feuille de route des activités menant à la création d'une Union monétaire crédible et durable dans la région de la CEDEAO. La feuille de route, qui a été adoptée par le Conseil de convergence de la CEDEAO (composé des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales de la CEDEAO) en juin 2021, comprend plusieurs activités à mettre en œuvre avant la fin de la période de convergence en 2026.
3. L'une des principales activités de la feuille de route est l'harmonisation des cadres de finances publiques. A cet égard, la Commission de la CEDEAO a identifié une harmonisation dans cinq domaines des finances publiques, à savoir : (1) le cadre de comptabilité publique, (2) la gestion de la dette publique, (3) les marchés publics, (4) le cadre juridique des finances publiques et (5) le processus de budgétisation publique. L'objectif principal de cette consultation est que le consultant technique entreprenne une harmonisation complète des systèmes et pratiques de passation des marchés publics dans la CEDEAO.
4. La durée de la mission est de 180 jours à compter de la date de début.
5. Portée et tâches : Les services à fournir par les Consultants (« les Services ») doivent prendre en considération les devoirs et responsabilités suivants :
 - Rassembler tous les rapports existants sur l'harmonisation des marchés publics dans la CEDEAO et identifier les lacunes manquantes;
 - Proposer le processus d'harmonisation en utilisant les documents de l'UEMOA sur les marchés publics, les documents des autres États membres sur les marchés publics et les meilleures pratiques internationales, en tant que documents de travail;
 - Élaborer un projet de politique en matière de marchés publics comprenant, entre autres, une réglementation des marchés publics dans la CEDEAO;
 - Documenter les meilleures pratiques et les enseignements tirés au cours de la période considérée.
6. La Commission de la CEDEAO invite les consultants éligibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt à fournir les services. **Les consultants intéressés doivent fournir des informations montrant qu'ils ont les qualifications et l'expérience nécessaires pour fournir les services demandés.** Les demandeurs doivent satisfaire aux critères énoncés ci-dessous :

Qualifications:

- Posséder au moins un baccalauréat en économie, en gestion / administration des affaires; ou une qualification équivalente d'un établissement reconnu / réputé avec des études supérieures dans un domaine pertinent à l'affectation.

Expérience:

- i. Doit démontrer une expérience en tant que spécialiste des marchés publics avec un minimum de huit (8) ans d'expérience dans les marchés publics.
- ii. Doit démontrer qu'il fournit au moins un (1) service similaire avec des organisations régionales similaires ou des ONG nationales et internationales.
- iii. Une expérience antérieure avec la Commission de la CEDEAO sera un atout.
- iv. Une expérience de la rédaction de rapports est exigée, car la production de rapports fait partie intégrante de la mission.

Langue:

- La maîtrise d'une langue officielle de la CEDEAO est exigée (anglais, français, portugais). La connaissance d'une autre langue officielle de la CEDEAO sera un atout.

(NB : La Commission de la CEDEAO souhaite attirer l'attention des consultants intéressés **sur l'article 117 du Code des marchés de la CEDEAO révisé sur « la fraude et la corruption »**, qui fournit des informations sur les pratiques frauduleuses ou de corruption dans la concurrence ou l'exécution des contrats. En outre, les candidats sont invités à prendre connaissance des informations spécifiques sur les conflits d'intérêts liées à ce service de conseil, en vertu **de l'article 118 du Code des marchés révisé de la CEDEAO.**

7. La sélection des consultants sera effectuée conformément aux critères *de sélection des consultants individuels* énoncés dans les lignes directrices à l'intention des consultants. Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en contactant la Division des achats à l'adresse électronique ci-dessous pendant les heures de travail, c'est-à-dire du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 (GMT +1). Courriel: sbangoura@ecowas.int ; avec copie à : pdadzie@ecowas.int; ikkamara@ecowas.int ; neremie@ecowas.int
8. Les manifestations d'intérêt (**1 original et 3 copies**) doivent être soumises dans des enveloppes scellées portant la mention « **Recrutement d'un consultant technique pour harmoniser les systèmes et pratiques d'approvisionnement dans les États membres de la CEDEAO** » (**Ne pas ouvrir sauf en présence du Comité d'ouverture**) au plus tard **le mardi 1er août 2023 à 11h00 (GMT+1, heure nigériane)** à l'adresse suivante :
**Département des services internes,
Division des achats,
1er étage, siège de la Commission de la CEDEAO,
Parcelle 101, croissant Yakubu Gowon,
Asokoro District, Abuja, NIGÉRIA**

Veillez noter que les soumissions électroniques sont également ACCEPTÉES et doivent être envoyées aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus au paragraphe 7.

Commissaire aux services internes